



LE SNEC DEFEND LA PARTICIPATION AUX BENEFICES DE L'ENCADREMENT

Lors du CCE Hypermarchés des 28 et 29 Juin, la CFDT a tenté d'attaquer l'encadrement sur leur montant de participation

Le montant de la participation doit continuer à être calculé en pourcentage du salaire brut de chaque salarié

Être Cadre et syndiqué à la CFDT relève du masochisme...
Puisque les attaques envers les intérêts de l'encadrement semble être une de leurs priorités

Du temps où le SNEC n'avait pas la force de négociation qu'il a atteinte aujourd'hui, la **CFDT** était parvenue à négocier l'intéressement sur une valeur fixe, la même pour chaque salarié, quel que soit son niveau. L'ensemble de l'encadrement en a bien sûr été fortement pénalisé. **MERCI la CFDT...**

Lors du CCE de Juin, la **CFDT** a remis le couvert et cette fois à propos de la participation aux bénéfices !

Ils estiment donc normal que le montant de la participation soit également calculé en valeur, la même pour tous, et non en pourcentage du salaire de chacun.

Le SNEC a réagi immédiatement...

En affirmant qu'il en était **HORS DE QUESTION!** Le SNEC milite sans cesse pour la promotion interne, pour que l'ascenseur social fonctionne à plein régime. **Nous préférons tirer les salariés vers le haut plutôt que tirer TOUS les salariés vers le bas, comme le rêve la CFDT!** Il faut que les employés les plus méritants et les plus motivés aient **ENVIE** de gravir les échelons dans l'entreprise. S'il n'y a pas une motivation financière qui vienne coller au niveau de responsabilité, c'est la fin de cet ascenseur social.

**REJOIGNEZ NOUS POUR FAIRE FRONT
ENSEMBLE, DEFENDONS NOTRE STATUT**

Application Mobile
SNEC CFE-CGC



Flashez ce QR-Code